

220C4549  
FR0000185423-FS1196-EX06

23 octobre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Information consécutive à un examen des conséquences d'une mise en concert  
(article 234-10 du règlement général)**

**DAMARTEX**  
(Euronext Growth)

1. Par courrier reçu le 22 octobre 2020, la société par actions simplifiée Silverco<sup>1</sup> (160 boulevard de Fourmies, 59100 Roubaix) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2020, de concert avec M. Paul Georges Despature et certains membres de la famille Despature ainsi que des sociétés JPJ-D<sup>2</sup>, JPJ 2<sup>3</sup> (la famille Despature), les seuils de 50% du capital et des droits de de vote de la société DAMARTEX et détenir de concert 9 105 385 actions DAMARTEX représentant 14 127 502 droits de vote, soit 78,51% du capital et 83,84% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JPJ-D	6 408 123	55,25	10 752 005	63,81
JPJ-2	1 810 076	15,61	2 319 771	13,77
Autres membres de la famille Despature	222 596	1,92	388 192	2,30
Paul Georges Despature et ses enfants	4 590	0,04	7 534	0,04
<b>Total famille Despature</b>	<b>8 445 385</b>	<b>72,82</b>	<b>13 467 502</b>	<b>79,92</b>
Silverco	660 000	5,69	660 000	3,92
<b>Total concert</b>	<b>9 105 385</b>	<b>78,51</b>	<b>14 127 502</b>	<b>83,84</b>

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion, le 9 septembre 2020, d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre Silverco et les membres de la famille Despature vis-à-vis de DAMARTEX, laquelle est entrée en vigueur, pour la société Silverco, à l'occasion de sa souscription à l'augmentation de capital de la société DAMARTEX intervenue le 21 octobre 2020<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Société dont le capital est détenu à (i) 72,73% par des cadres dirigeants du groupe Damartex (soit 75 000 actions détenues par Mme Christine Bocquet, 75 000 actions détenues par Mme Fiona Mannion, 150 000 actions détenues par M. Patrick Seghin, 125 000 actions détenues par M. Christophe Gaigneux, 75 000 actions détenues par M. Filiep Blontrock, 75 000 actions détenues par M. Franz Hermanns, 100 000 actions détenues par M. Thierry Feron et 125 000 actions détenues par M. Bruno Defache) et à (ii) 27,27% par la société JPJ-D (soit 300 000 actions). [à confirmer]

<sup>2</sup> Société en commandite par actions contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

<sup>3</sup> Société anonyme de droit suisse contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 11 598 300 actions représentant 16 850 283 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>5</sup> Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 20-0486 du 30 septembre 2020 et communiqué diffusé par la société DAMARTEX le 21 octobre 2020.

2. Le franchissement de concert en hausse, par la société Silverco, des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société DAMARTEX a fait l'objet d'une décision de non-lieu au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique visant les actions de la société DAMARTEX reproduite dans D&I 220C3956 mise en ligne le 29 septembre 2020.

---